

**SYNDICAT MIXTE
Grande Tablée**



Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Référence
D.24/22

Objet
Rapport sur les orientations
budgétaires 2025

Secrétaire de séance
Christine RIOTTE

Rapporteur
Nathalie JEANNET

DÉLIBÉRATION

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni dans les locaux de la Grande Tablée, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 14
Nombre de procuration : 1
Nombre de délégués votants : 15

Date de la convocation : 17 Septembre 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents :
Nathalie JEANNET, Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER, Cyriel JEANNEAUX, Cyril MILLIER, Céline LABOUROT, Frédérique DRAY suppléée par Jacqueline DEJEUX, Patricia ANTOINE, Séverine MARANO, Olivier DEMANDRE, Christine RIOTTE, Alexandre CROT, Chantal TORCK, Gwenaëlle TRILLARD.

Délégués absents ayant donné procuration :
Justine GRUET

Délégués absents excusés non représentés :
Micheline HENRY, Sylvie DUCUGNON, Mireille RAUCH, Julie BOITET, Franck DAVID.

Défini par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires (ROB) a pour finalité de déterminer les grands équilibres budgétaires et les choix majeurs qui seront nécessaires à la constitution du budget.

Il doit être présenté dans les deux mois précédant l'adoption du budget.

I- ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROSPECTIVES

Les orientations retenues découlent d'un contexte économique encore tendu. L'augmentation des tarifs des matières premières amorcée en 2022 a tendance à se stabiliser actuellement, mais les tarifs restent élevés.

De plus le Syndicat Mixte organise cette année le forum annuel national AGORES.

Et il doit également tenir les objectifs suivants :

- Maintenir les exigences de la loi EGAlim,
- Continuer à développer les achats locaux, Bio et sous signes de qualité,
- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Continuer son développement

II- PREVISIONS DE RECETTES D'EXPLOITATION :

Il est rappelé que les recettes du Syndicat sont exclusivement assurées par la vente des repas fabriqués.

On note que les effectifs des membres et des non membres continuent à progresser par rapport à 2024. 35 000 repas en plus pour les membres et 10 000 repas supplémentaires pour les non membres. Le budget du Syndicat Mixte de la Grande Tablee 2025 est élaboré sur la base d'une production de 745 000 repas annuels (700 000 initialement prévus en 2024), répartis sur 96 satellites de la manière suivante:

- 625 000 repas devraient être fournis aux membres du Syndicat, comme suit :

Membres du Syndicat	Nombre de repas fournis
CA du Grand Dole	320 000
CCAS de Dole	57 500
CCAS de Damparis	9 500
ETAPES	38 500
CC Jura Nord	110 000
Conseil Départemental du Jura	69 500
CC de la Plaine Jurassienne	20 000
TOTAL	625 000

- 120 000 repas devraient être facturés aux partenaires non membres, comme suit :

Partenaires non membres	Nombre de repas fournis
ADMR Nord Jura	14 000
Ville de Tavaux	6 000
Ville de Dole (crèches)	16 000
Ville de Pleure	3 000
Ville de Tassenières	3 500
Ecole autre	3 700
C.O.S.	2 000
DITEP	7 500
Crèches autres	14 300
Entreprises	2 500
Rsidence du Mont Guérin	14 000
Francas du Jura	17 000
SISPAH	14 000
La poste	2 500
TOTAL	120 000

Les recettes sont prévues sous forme d'une contribution pour les collectivités membres, correspondant au nombre de repas réellement consommés selon une périodicité mensuelle, et pour les non-membres au moyen d'une facturation mensuelle qui est fonction du volume traité. Les recettes des non-membres ne devant pas dépasser 20% des recettes du Syndicat.

➤ Le budget des produits alimentaires

Il est en constante progression du fait de l'augmentation prévue du nombre de repas produits. Les tarifs des matières premières dans les marchés du groupement JURAVENIR se sont stabilisés du fait de la baisse de l'inflation mais n'ont pas diminués.

Le budget alimentaire représente plus de la moitié des charges de fonctionnement.

Le budget alimentaire peut espérer être contenu grâce au travail fait par le Syndicat sur :

- La réduction du gaspillage alimentaire dont le diagnostic est en vérification annuelle
- L'informatisation des achats qui permet de sélectionner le fournisseur le mieux disant
- La sélection systématique des fournisseurs locaux dont les tarifs sont plus stables
- L'adaptation des grammages en fonction de la classe d'âge des convives et de la popularité des recettes
- La pesée systématique de toutes les barquettes conditionnées à la cuisine

➤ Les charges de personnel

Le budget sera en augmentation par :

- Le retour à temps complet de l'assistante de direction, actuellement à 80% au 1^{er} janvier 2025
- La revalorisation salariale des agents en CDI de droit public

III- L'INVESTISSEMENT :

L'équilibre de la section d'investissement se fera par une épargne escomptée et un virement à la section d'investissement pour le renouvellement de matériel

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2025 présentées par Madame la Présidente.

*Fait à Dole, Le 24 Septembre 2024,
La Présidente,
Nathalie JEANNET*

